

# BÂTIMENT/GROS ŒUVRE

## Avenant genevois

---

### [↓ TABLE DES MATIÈRES](#)

SSE – GGE – UNIA – SYNA – SIT

**Aux entreprises membres de la Caisse de compensation du bâtiment, des travaux publics et branches annexes**

**Aux entreprises membres de la Caisse de compensation de la maçonnerie du bâtiment et de génie civil – GGE**

---

Genève, le 12 novembre 2010

### Table des matières

[Convention complémentaire sur la durée du travail et horaires 2010](#)

[Durée du travail 2010](#)

[Propositions d'horaire de travail pour 2010](#)

[Fermeture et réouverture officielle des chantiers 2010-2011](#)

---

## Convention complémentaire sur la durée du travail et horaires 2010

Madame, Monsieur,

Sur la base des dispositions découlant de l'Annexe 18 CN 2008, étendue depuis le 1er octobre 2009 par un Arrêté du Conseil Fédéral, et de l'art. 25 de la CN 2008, la CPGO a établi l'horaire de travail de référence pour l'année 2010.

A noter que le total des heures annuelles conventionnelles de travail pris en considération par la CPGO est de 2 112 heures pour 2010, pauses non comprises.

Il a été tenu compte

- du nombre de jours ouvrables en 2010,
- des pauses matinales de 15 minutes incluses et payées mais ne comptant pas comme temps de travail,
- des 9 jours fériés, à savoir : 1er et 2 janvier (samedi 2 janvier reporté sur le lundi 4 janvier), vendredi Saint (2 avril), lundi de Pâques (5 avril), jeudi de l'Ascension (13 mai), lundi de Pentecôte (24 mai), Jeûne genevois (9 septembre) ainsi que les 25 décembre (samedi 25 décembre reporté sur le vendredi 24 décembre) et 31 décembre.
- des jours pouvant être compensés (5 dans notre proposition).

Nous vous rappelons que les durées minimales et maximales de travail hebdomadaires sont de 37,5 et de 45 heures (art. 25 al. 2 CN 2008).

Vous voudrez bien également vous conformer aux art. 24 al. 3 et 25 CN 2008 al. 1, 3, 3bis, 3ter et 4.

---

### Durée du travail 2010

Une pause d'une heure, pour le repas de midi, est accordée au travailleur.

#### OUVERTURE OFFICIELLE DES CHANTIERS

– Premier jour de travail : mardi 5 janvier 2010

	<u>jours</u>	<u>horaire</u>	<u>h/total</u>
<b><u>Horaire 2010</u></b>			
<u>Travail y compris vacances</u>			
du 1er janvier au 31 décembre 2010	247	8.10	2 000.70
Vacances (5 semaines sans pause)	25	8.10	202.50
<b><u>Jours fériés</u></b> <sup>1</sup>			
<i>1er et 4 janvier, 2 avril (vendredi Saint), 5 avril (lundi de Pâques), 13 mai (Ascension), 24 mai (Pentecôte), 9 septembre (Jeûne genevois), 24 décembre (Noël, report du 25 décembre) et 31 décembre (Restauration de la République)</i>	9	8.10 <sup>2</sup>	72.90
<b><u>Jours à compenser</u></b>			
<i>14 mai (Pont de l'Ascension) 10 septembre (Pont du Jeûne genevois) 28, 29 et 30 décembre</i>	5	8.10 <sup>3</sup>	40.50
<b>Total d'heures à effectuer pour 2010</b>	<b>261</b>		<b>2 114.10</b>
<b><u>Pause</u></b>			
Si vacances 5 semaines (247-25)	222	0.25	55.50
Si vacances 6 semaines (247-30)	217	0.25	54.25

#### FERMETURE OFFICIELLE DES CHANTIERS

– Dernier jour de travail : Vendredi 17 décembre 2010

### Proposition d'horaires de travail pour 2010

<b>Période</b>	<b>Horaire 2010</b>			<b>Horaire de référence</b>	
	<u>jours</u>	<u>h./j.</u>	<u>Horaire standard</u>	<u>h./j.</u>	<u>Proposition</u>
<b><u>Hiver</u></b>					
1er janvier au 31 mars 2010	62	8.10	502.20	7.75	480.50
				<i>(08h00-09h00//pause//09h15-12h00// repas//13h.00-17h.00</i>	
<b><u>Eté</u></b>					
1er avril au 1er octobre 2010	125	8.10	1 012.50	8.75	1 093.75
				<i>(07h00-09h00//pause//09h15-12h00// repas//13h.00-17h.00</i>	
<b><u>Hiver</u></b>					
4 octobre au 31 décembre 2009	60	8.10	486.00	7.75	465
				<i>(08h00-09h00//pause//09h15-12h00//</i>	

1 Le 1er août tombant sur un dimanche n'est pas compensé tel que stipulé à l'art. 14 CCT Genève 2008.

2 Les pauses ne sont pas retenues pendant les jours fériés.

3 Les pauses ne sont pas retenues pendant les jours compensés.

				<i>repas//13h.00-17h.00</i>	
<u>Autres</u>					
Jour fériés	9	8.10	72.90	8.10	72.90
Jours à compenser	5	8.10	*40.50	8.10	*40.50
<b>Total</b>	<b>261</b>		<b>2 114.10</b>		<b>2 112.15</b>
<b>Différence</b>			(0.00)		(-1.95)
<b>Excédent 2009</b> (à récupérer par le travailleur)					(+9.50)
<b>Excédent 2010</b>					<b>(+7.55)</b>
<b>Pause sur temps de travail</b>					
5 semaines de vacances	222	0.25	**55.50		**55.50
6 semaines de vacances	217	0.25	**54.25		**54.25

\* Ces heures sont à compenser tout au long de l'année !

\*\* Selon droit aux vacances du salarié

### Fermeture et réouverture officielle des chantiers 2010/2011

Fermeture : Vendredi 17 décembre 2010 à 17h00

Réouverture : Mardi 4 janvier 2011 à 08h00

#### Rappel

**Selon leur propre calendrier, les entreprises ont la possibilité d'avancer la fermeture avant le pont de fin d'année ou de retarder la reprise du travail après ce même pont de fin d'année 2010/2011, en y intégrant d'avantage de jours compensés que le propose la CPGO, des soldes éventuels d'heures supplémentaires et/ou de vacances.**

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce qui précède, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

#### Commission paritaire genevoise

Pour la SG/SSE

Pour le GGE

Pour le SIT

Pour UNIA

Pour le SYNA